

Réunion du 10 février 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : M. André ERBS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY
- Excusé(s) :
- Absent(s) : M. CAHN Mathieu, Mme ERNST Nathalie, M. HOERLE Jean-Louis, Mme HOLDERITH Nadine, M. SCHULTZ Denis, M. SENE Marc
- Ne prennent pas part au vote : Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Martine JUNG, M. Serge OEHLER
- Rapporteur : M. Yves SUBLON

CP/2020/049
I_2020_01_24_049

14010 - Politique de la ville
Fonds de développement et d'attractivité
Proposition de participation financière du Département aux
Maisons Urbaines de Santé de la Ville de STRASBOURG et de
L'EUROMETROPOLE

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver la « convention cadre en faveur du développement des Maisons Urbaines de Santé à Strasbourg » à conclure par le Département du Bas-Rhin jointe à la présente délibération ;
- d'approuver, la participation du Département au financement des projets de Maisons Urbaines de Santé (MUS) de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole validés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), à savoir :
 - o MUS de la Cité de l'Ill
 - o MUS de Hautepierre
- que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera :
 - son ingénierie en faveur des projets de Maison Urbaine de Santé,
 - et selon le projet de Maison Urbaine de Santé, le Fonds d'innovation et le Fonds de développement et d'attractivité des contrats départementaux de développement territorial et humain, et/ou les aides départementales de droit commun ;
- décide de compléter les modalités de gestion du fonds de développement et d'attractivité établi par délibération n°CD/2017/004 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017 pour ce qui concerne spécifiquement la contribution financière du Département du Bas-Rhin en faveur des projets de Maison Urbaine de Santé, comme suit :

Les projets de Maison Urbaine de Santé pourront être soutenus dans le cadre des contrats départementaux, mobilisables sur la période 2018-2021, s'ils répondent aux conditions suivantes :

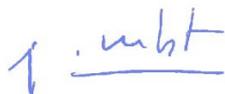
- Respecter les conditions de gestion du fonds d'attractivité et de développement prévues par la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du 20 mars 2017,
 - Respecter la convention cadre en faveur du développement des Maisons et Pôles urbains de Santé à Strasbourg,
 - Dans l'hypothèse d'un projet immobilier, le Département du Bas-Rhin pourrait soutenir les projets immobiliers des MUS (pour la construction d'un bâtiment ou sa rénovation/extension), sous réserve de l'examen d'éligibilité à une aide départementale, selon les modalités suivantes :
 - . Les projets doivent être co-construits en associant le Département en amont du projet et s'inscrire dans un partenariat entre différents acteurs,
 - . Les projets doivent être situés dans une zone dite déficitaire dont les quartiers politique de la ville (QPV),
 - . Les projets doivent être labellisés et soutenus par l'ARS,
 - . Les projets doivent s'inscrire dans les objectifs poursuivis par le contrat local de santé (CLS),
 - Le montant d'une éventuelle subvention du Département sera déterminé spécifiquement pour chaque projet de MUS et fera l'objet d'une convention de financement spécifique,
 - La contribution financière du Département sera déterminée pour chaque projet MUS validé par l'ARS sur la base :
 - . des engagements des partenaires actés à la convention cadre précitée
 - . des courriers de demande de subvention adressés par les bailleurs sociaux au Président du Conseil Départemental
 - . et en considération du montant de l'investissement prévu au projet de la MUS concernée.
- d'attribuer une subvention de 150 000 € au bailleur social « Habitation Moderne » pour la MUS Cité de l'Ill,
 - d'attribuer une subvention de 57 000 € au bailleur social « OPHEA » pour la MUS Hautepierre ;
 - d'approuver les conventions financières à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les bailleurs sociaux « Habitation Moderne » et « OPHEA » nécessaires au versement des deux subventions précitées, jointes en annexe de la présente délibération ;
 - d'autoriser son Président à signer la « convention cadre en faveur du développement des Maisons Urbaines de Santé à Strasbourg » ;
 - d'autoriser son Président à signer les conventions financières des bailleurs sociaux « Habitation Moderne » et « OPHEA ».

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 40

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Laurence MULLER-BRONN, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	37
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200210-
lmc1132406-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/02/20